

Aux clubs de Taekwondo
De la ligue d'Aquitaine

Le 06 Mars 2018

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue d'Aquitaine qui se déroulera le :

Samedi 07 avril 2018 à 09h30

Lieu : Maison des Associations, 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 MERIGNAC

Elle portera sur l'ordre du jour qui suit.

- Adoption du traité de fusion entre les Ligues d'Aquitaine et du Limousin Poitou-Charentes de Taekwondo permettant la création de la Ligue régionale Nouvelle Aquitaine de Taekwondo et Disciplines Associées.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Raymond MALLIA
Président de la Ligue Aquitaine



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 07 avril 2018

POUVOIR

Je soussigné Mme/Mlle/M
.....

Président du Club de Taekwondo
.....

N° d'affiliation (indispensable)
.....

Donne pouvoir à Mme/Mlle/M
.....

qui accepte le mandat pour représenter le Club lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la ligue d'Aquitaine du 07 avril 2018 et voter sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Date.....

Fait à

Signature du Président Mandant

Signature du Mandataire

Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages de garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2017-2018 du passeport sportif du Président mandant. Le mandataire doit être également en possession de son passeport sportif à jour.